

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et départements limitrophes.....	3 fr. 50	5 fr. 50	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE EN FRANCE

Reentrée des Chambres. — Dans la magistrature. — La réforme électorale.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, pour la dernière session de la législature, M. Henri Brisson a prononcé les paroles que l'on attendait du ferme et sage républicain dont la vie politique est remarquable par son unité, par sa fidélité à la démocratie.

Par une allusion discrète, M. Brisson a signalé les dangers de certaines manœuvres dues à des agités qui confondent les changements avec les améliorations et qui méconnaissent les avantages d'un état de choses qui a assuré le triomphe des institutions républicaines. Dans un pays régi par le suffrage universel, où toute force politique vient du peuple, ce ne saurait être sans grandes réflexions que l'on touche aux procédés existant pour demander ses volontés à la nation. Les Chambres ont pu, avec le mode de scrutin, faire œuvre utile, réaliser des réformes, accomplir des progrès sociaux.

Nous ne disons pas qu'aucune formule nouvelle soit à envisager, mais nous constatons que la France a gardé sa foi dans le dogme de la majorité. Il faut y regarder à deux fois, avant de toucher à une croyance nationale.

L'antagonisme qui s'est produit entre un juge d'instruction de Paris et celui de Corbeil fait apparaître l'état d'esprit de la magistrature française, dont les membres sont hantés par le désir d'obtenir de l'avancement, et cherchent, par suite, les occasions de se mettre en évidence.

L'assassinat de M<sup>me</sup> Guoin en chemin de fer, dans un compartiment d'une voiture à conlour de 1<sup>re</sup> classe, a trop ému l'opinion publique pour que le jugement des deux criminels ne soit pas une cause célèbre.

M. Gridel, le juge d'instruction de Corbeil, tenait absolument à rester chargé de cette affaire. Il a donc refusé d'obéir à l'injonction du procureur, et on a dû lui retirer ses fonctions et le remettre simple juge.

La situation des juges d'instruction a un double caractère. Inamovibles, en tant que juges, ils peuvent être remplacés dans leur mission de procéder aux instructions. A ce titre, ils dépendent du chef du parquet du ressort.

La résistance de M. Gridel était donc puérile. Il ne pouvait se soustraire aux ordres du procureur général dont il était le subordonné. Ce qui est amusant, c'est que la justice civile va, sans doute, être dessaisie, et que les deux soldats assassins seront déferés à un Conseil de guerre. La justice militaire s'emparera de cette lugubre affaire.

Les élections générales approchent, et déjà les positions se prennent partout, en prévision de la bataille. Ce n'est pas au moment du combat qu'il est possible de changer brusquement les conditions de la lutte, sous peine de jeter le désarroi dans ses troupes.

Ceci semble une vérité si évidente, que l'on ne saurait accepter l'idée que la Chambre puisse se lancer d'un cœur léger dans l'aventure d'une réforme électorale qui ne pourrait être étudiée avec la maturité indispensable dans une question aussi grave.

Nous n'ignorons pas les critiques soulevées par le scrutin d'arrondissement, mais ses défauts n'ont pas empêché les Assemblées issues de lui d'asseoir la République sur des bases inébranlables, de faire la séparation, de voter des lois sociales et d'assurer dans la paix la grandeur morale de la France en accomplissant des progrès démocratiques.

La réforme électorale peut être envisagée dans l'avenir après des études

impartiales; elle ne saurait être l'œuvre de demain, votée par une Chambre républicaine ayant conscience de ses devoirs envers la République.

LE FURETEUR.

## L'ANNÉE ÉCONOMIQUE

On a dit que l'année 1909 était, au point de vue général, une année vide d'événements sensationnels, une « année grise ». Il faut s'en réjouir. C'est dans cette monotonie superficielle qu'un peuple travaille et produit. A ce point de vue de l'activité nationale, l'année qui finit a été une bonne, une excellente année. Malgré l'inquiétude qui pèse sur le monde des affaires par suite d'expériences sociales inusitées et des charges excessives résultant d'une folle politique générale de paix armée, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les statistiques du commerce extérieur, des banques, sur le cours des produits usuels, sur le rendement des impôts, sur les recettes douanières, pour voir que nous sommes à une époque d'expansion, de hausse, de prospérité. Tous les indices économiques s'accroissent, jusqu'à celui qui nous était plaisamment signalé l'autre jour par un grand confrère parisien : le nombre et la prodigalité des soupers du dernier réveillon!

Examinons d'abord les tableaux du commerce extérieur. Nous ne possédons encore que ceux des onze premiers mois. Mais ils nous donneront des indications valables sans aucun doute pour l'année entière. Le total des importations s'élève à près de 5.379 millions, contre 5.042 en 1908. Nous avons importé davantage de produits étrangers. Et quels produits? Surtout des matières nécessaires à l'industrie (3.513 millions, contre 3.189 en 1908). Nos usines ont plus travaillé. Des objets fabriqués, nous en avons également acheté pour 44 millions de plus que l'année dernière soit pour 1.042 millions. Mais si l'on regarde quels sont ces objets, on s'aperçoit que ce sont surtout des machines et mécaniques (201 millions), des outils, des peaux, etc., toutes choses utiles à l'industrie. Le compartiment des matières alimentaires accuse par contre pour ces onze mois un déficit de 31 millions (824 millions au lieu de 855), ce qui prouve que notre agriculture est de plus en plus florissante et que notre sol généreux assure largement nos existences. Beaucoup affirment même que nous allons vite à un excédent de production inquiétant!

Les exportations de France à l'étranger sont aussi en accroissement : 4.962 millions, contre 4.574 millions en 1908. Remarquons d'abord qu'elles sont inférieures à nos importations. Si nous en croyons les doctrinaires de la balance commerciale, nous en concluons que notre pays court à sa ruine, achetant plus qu'il ne vend. Mais on a fait justice depuis longtemps de ces théories, qui ne résistent pas à une analyse sérieuse, et surtout à la vérification expérimentale : l'échange des richesses ne se borne pas aux seules marchandises que la douane fait passer sur ses balances!

Tous les compartiments de notre exportation : objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie, objets fabriqués sont en progrès, sauf celui des colis postaux, qui est légèrement en recul. Il est vrai que l'exportation du mois de décembre est par excellence, celles des colis postaux. Ce dernier douzième compensera sans doute ces 4 millions.

Voici les chiffres comparés des principales exportations (en millions de francs) :

	1909	1908
Tissus de coton.....	294	250
Tissus de soie et de bourre de soie.....	284	245
Laines.....	258	203
Vins.....	192	183

Tissus de laine.....	184	181
Articles de Paris.....	176	166
Carrosserie.....	153	134
Art et boure de soie.....	140	118
Modes et fleurs artificielles	116	136
Peaux et pelleterie brutes.	114	104

On voit que nos industriels de luxe tiennent la première place comme fournisseurs de l'étranger. En examinant les tableaux qui donnent le détail de nos échanges par pays de destination et de provenance, on aurait encore d'utiles rapprochements à faire. Mais nous avons suffisamment montré la prospérité de notre industrie et de notre commerce pendant ces derniers temps.

Le marché de l'argent a été aussi très remarquable, non seulement en France, mais dans tous les pays, même ceux qui ont été touchés le plus par la crise américaine de 1907. L'encaisse en or a augmenté partout dans les banques nationales. Le taux de l'escompte a baissé, la France détenant toujours le record du bas prix de l'argent. Les émissions de valeurs mobilières se sont élevées de 2.086 millions pour le marché officiel et de 1.231 millions pour le marché en banque en 1908, à 3.444 et 1.635 millions. Soit une augmentation de plus de moitié pour le marché officiel et d'un quart pour le marché en banque. Nos revenus mobiliers à l'étranger dépassent 2 milliards.

Le cours des métaux a monté. De même celui du blé, du café, du sucre, de l'alcool, du charbon, de la laine, de la soie... J'entends les intéressés accuser les charges sociales, mais il y a aussi accroissement de la consommation. Ce qui prouve d'ailleurs d'une façon péremptoire, c'est le rendement des impôts indirects, qui a dépassé de 100 millions les prévisions budgétaires!

Bref, cette année a été, je le répète, une excellente année. Le peuple de France a bien travaillé. Les députés aussi, puisqu'ils ont achevé de voter dans un esprit de modération et de prudence, cette révision douanière dont le ministre du commerce, un remarquable homme d'affaires doublé d'un viticulteur émérite, a fait justement l'autre jour, au moment du vote de l'ensemble, un éloge mérité. Ce n'est pas notre idéal à nous qui sommes partisans des conventions commerciales plutôt que de l'autonomie douanière, et qui ne nous sommes décidés à quelques sacrifices pénibles, mais nécessaires, que pour arriver à imposer la politique des accords durables, basés partout sur le principe de réciprocité; mais nous sommes bien obligés de reconnaître que la mise au point de notre tarif était devenue indispensable, à cause de l'évolution économique. Puisqu'il faut émettre des vœux en cette saison, nous souhaitons, en attendant l'abaissement simultané des barrières douanières déjà posé par les progrès de l'aviation, qu'elle accroisse la prospérité nationale, en donnant à nos diplomates une arme plus efficace et plus sûre qu'ils réclament à notre gouvernement, plus de liberté et d'éléments de négociations, à nos industriels et commerçants, plus de garantie et de stabilité surtout.

Géo GERALD.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 janvier 1910 (matin) PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre continue la discussion générale du budget du travail. MM. Trouin, Charpentier, Vaillant, Doumer, Dansette, prennent part à cette discussion qui est close après une réponse de M. Viviani aux diverses motions.

Les chapitres 1 à 10 sont ensuite votés sans observation.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. CLÉMENTEL

VICE-PRÉSIDENT La Chambre adopte un projet de résolution déposé par M. l'abbé Lemire tendant à la suppression du travail de nuit pour les enfants, dans les usines à feu continu.

MM. Bouveri et Goniaux critiquent le fonctionnement de la Caisse des retraites des ouvriers mineurs.

On adopte une motion de M. Laurent (Loire), ainsi conçue : « La Chambre invite le ministre du travail à étudier une modification de la loi du 29 juin 1894 sur la Caisse des retraites des ouvriers mineurs et à rechercher les sanctions qui pourraient être prises contre les exploitants qui n'appliquent pas les dispositions de la loi. »

M. Jaurès se plaint que les Compagnies refusent systématiquement de communiquer aux caisses de secours les feuilles de paie sur lesquelles doivent être basés les prélèvements; la Compagnie de Carmaux, dit-il, se distingue par son intransigence.

Le Ministre promet d'étudier la question. On adopte une motion de M. Bouveri, concernant la reversibilité des pensions sur les veuves des mineurs. Les derniers chapitres du budget du travail sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 14 janvier 1910 (matin) Dans la séance du matin, la Chambre discute l'élection de M. Balesi à Sartène; elle décide qu'une enquête sera ouverte sur cette élection.

M. Viviani fait décider que l'interpellation de M. Jaurès sur la grève de Graulhet sera discutée lundi.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Besnard développe son interpellation sur le cas de M. Rocafort, professeur de l'Université et adversaire des écoles laïques.

M. Dessoye interpelle sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à la lutte contre les écoles laïques.

M. Varet interpelle sur la situation faite à l'enseignement laïque.

La discussion est renvoyée à lundi.

## SENAT

Séance du 13 Janvier 1910 PRÉSIDENCE DE M. PORIQUET

DOYEN D'ÂGE Un scrutin à la tribune est ouvert pour l'élection du président définitif pour 1910.

M. Antonin Dubost est réélu par 230 voix sur 259 votants.

Un scrutin est ouvert pour l'élection des vice-présidents. M. Cordelet, 225 voix; Antoine Perrier, 223; Lintilhac, 197; Maxime Lecomte, 194.

On procède à l'élection des secrétaires. M. Guillet, 227 voix; Jenouvrier, 223; Vagnat, 220; Gravia, 219; Catalogne, 210; Favot, 208; Coyba, 200; Blanchier, 190.

Sont élus questeurs : MM. Tillaye, 231 voix; Th. Girard, 215; Bonnefoy-Sibour, 135.

Le quatrième candidat obtient 124 voix, il y a eu 255 votants et 253 suffrages exprimés.

M. Poriquet proclame les résultats des divers scrutins. Et la séance est levée.

Séance du 14 Janvier 1910 PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Dès l'ouverture de la séance, M. A. Dubost prononce l'allocution d'usage dans laquelle il retrace les travaux accomplis dans l'année écoulée par le Sénat.

Une demande d'interpellation de M. de Provost de Launay est renvoyée à une date ultérieure.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières. Les divers paragraphes de l'article 3 sont votés.

Et la séance est renvoyée à lundi.

## Les voyages et les races

Evidemment nos pères manquaient de précision et même de prévision, lorsqu'ils se contentaient de dire : « Les voyages forment la jeunesse ». Ils ignoraient les tristes constatations faites par M. Amerigo Scarlatti, touting-clubman convaincu et observateur pénétrant.

Ce gentleman s'aperçoit sur le tard qu'une partie de l'œuvre à laquelle il a consacré ses efforts a eu, en un point, des résultats incontestablement regrettables. A faciliter les

moyens de communication, à contribuer à la fusion des races, qu'obtempérez-vous ? La disparition des caractéristiques anthropologiques des diverses régions, tout simplement.

Ainsi, déclare-t-il, c'en est fait aujourd'hui, non seulement de la « hanche flamande », de la « croupe germanique », de la « jambe slave », de la « démarche espagnole », mais aussi de la « réverence française », et des « gestes gais de la Grèce ». Que sont devenus le « profil de Sienne », la « gorge de Venise », les « yeux de Florence » et les cheveux d'or de Pavie ?

M. Scarlatti est inconsolable. Mais les femmes — car il ne s'agit que d'elles dans cette énumération — auraient bien plus que lui raison de se plaindre du déplorable effet des voyages. Nous aimons mieux croire que M. Scarlatti exagère.

## Le langage des fleurs

Le voici tel qu'il est traduit par un vieil almanach belge :

Angélique, extase; aubépine, courage; belle de nuit, timidité (est-ce par antiphrase ?); chèvrefeuille, lien d'amour; clochette, bavardage; coucou, présage (quel présage ?); fleur de limon, constance idéale; giroflée, sympathie (et la giroflée à cinq feuilles ?); gœulie de loup, politique (ça se comprend); oreille d'ours, séduction (par exemple !). L'orgueil, lui, a des emblèmes variés : la fleur de maronnier, le pavot rouge, la pyramide; pour signifier l'amour sous toutes ses formes, on a la belle de jour, la branche-ursine, les cheveux de Vénus, le cyprès, l'épine, la fleur d'abricot, la fleur de laurier, la fleur de passion, la fontaine, la giroflée rouge, la glaciale, la guirlande de fleurs, l'héliotrope, l'hortensia, l'immortelle, l'iris blanc, la jalousie, le jasmin blanc, le jasmin jaune, la jonquille, la lavande, le lilas, la matricaire, le myrte (amour, tendre retour), le myrte fleuri (amour trahi), l'oeillet incarnat, la passerose ou rose trémière. Et nous avons déjà cité le chèvrefeuille, la fleur de limon, la giroflée et l'oreille d'ours!

## Dans deux siècles !

Interviewé sur l'avenir par un journaliste, Edison a déclaré que dans deux siècles le monde sera témoin de merveilles dépassant toute imagination. A ce moment l'homme, grâce à la science, saura extraire de la terre, du vent et de la marée, toutes les forces nécessaires pour assurer sa vie, qui deviendra si bon marché, qu'un travailleur ordinaire jouira d'autant de bien-être qu'un homme de nos jours avec un million de revenu.

Edison croit, non seulement aux ressources merveilleuses du radium, mais il pense que de même, la vapeur des volcans sera exploitée pour les usages de la civilisation. Jusqu'à ce jour, nous n'avons fait que tâtonner dans les ténébres, cela malgré les nombreux travaux de nombreux savants.

Incidemment, M. Edison a déclaré que les vêtements de l'avenir seront si bon marché que toute jeune femme pourra suivre la mode immédiatement : On obtient maintenant, avec de la pâte de bois, une soie artificielle supérieure à la soie naturelle. Elle est plus brillante que la soie. Et je pense que la barbare culture du ver à soie disparaîtra dans cinquante ans, comme a disparu l'indigo de l'Inde devant la production de l'indigo par les laboratoires modernes.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

L'Espagne au Maroc

Les tribus des Bocoya et des Beni-Urriagas se sont soumises au général

Marina; elles ont sacrifié des troupes et accepté toutes les conditions imposées par l'Espagne.

Le général Marina partira demain pour Penon de la Gomeria où il recevra la soumission de tribus kabyles. Demain, la place sera ouverte aux exportations et aux importations.

Le ministre des travaux publics est rentré ce matin de son voyage à Méhilla.

Abd-el-Aziz contre Moulay-H fid Toutes les tribus des environs de Tazza doivent se réunir pour décider la proclamation d'Abd-el-Aziz avec Moulay-el-Kébir comme khalifat.

La situation de la méhalla des Hayaina devient chaque jour de plus en plus critique; elle est dans l'impossibilité d'avancer ou de reculer. Les instructeurs turcs manquent d'autorité, leur façon de commander ne convenant pas aux soldats. La solde n'étant plus payée régulièrement, la plupart des hommes désertent.

## La date des élections

Quelle sera la date des élections prochaines ? Aux termes mêmes de la loi, elles doivent avoir lieu dans les soixante jours qui précèdent l'expiration du mandat des élus en exercice.

Dans le cas actuel, c'est donc du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai que doivent être convoqués les collèges électoraux, et comprises toutes les opérations qui précéderont à la formation de la Chambre de 1910.

Cette année, la fête de Pâques tombe le 27 mars, le programme des travaux parlementaires est tellement chargé que la séparation est impossible avant le 26 mars.

D'autre part, la session des conseils généraux s'ouvre le 4 avril, et les députés sortants arriveront à une période durant laquelle il est de toute nécessité pour eux de se tenir en contact constant avec leurs électeurs, de parcourir leurs circonscriptions. En outre, la plupart des députés doivent prendre part aux travaux des assemblées départementales et si la session législative se prolongeait au-delà du 26 mars, ils ne pourraient siéger simultanément dans les deux assemblées.

Le 1<sup>er</sup> mai, étant donné le caractère spécial de cette journée — un dimanche — ne saurait être adopté pour le premier tour de scrutin. Si nous nous reportons aux élections précédentes, nous trouvons les dates suivantes :

1902. — 27 avril et 11 mai.

1906. — 6 mai et 20 mai.

Il est donc probable que cette année le premier tour de scrutin aura lieu le 8 mai, et le second le 22.

Ce sont là les deux dates qui rempliraient le mieux — la période électorale officielle étant de vingt jours — les conditions requises constitutionnellement.

## Le Comité exécutif radical-socialiste

et M. Clemenceau

Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Vallé, sénateur.

L'ordre du jour comportait la discussion d'affaires disciplinaires. En première ligne venait l'incident soulevé par la démission que M. Clemenceau, ancien président du Conseil, avait donnée de sa qualité de membre du parti, à la suite de la décision du Comité exécutif de soutenir les candidats socialistes aux récentes élections municipales de Toulon.

M. Vallé rappela la lettre adressée par le Comité exécutif en réponse à la lettre de démission de M. Clemenceau. Après cette lettre, M. Vallé et M. Ranson, sénateur de la Seine, se rendirent, dans un but de courtoisie, chez l'ancien président du Conseil et lui déclarèrent de revenir sur sa décision, en lui déclarant que ses renseignements sur les élections de Toulon étaient inexacts et que le Comité exécutif n'avait fait que se

conformer à la discipline et aux principes du parti en agissant comme il l'avait fait.

M. Clemenceau déclara alors qu'il allait se rendre dans le Var, pour se documenter sur place, et qu'après cette enquête il verrait s'il devait maintenir sa démission.

M. Clemenceau n'ayant pas encore donné de réponse, le comité exécutif a décidé de l'attendre.

#### Paulhan aurait battu le record de hauteur

Tous les records officiels et non officiels de l'altitude ont été battus le 13 par Louis Paulhan.

Sur son biplan Farman, il est monté à la hauteur de 1380 mètres, et il est resté en l'air pendant 50 minutes 40 secondes.

On se rappelle que le 7 de ce mois Hubert Latham avait, au camp de Chalons, atteint la hauteur de 1000 mètres, après que Louis Paulhan lui-même, au cours du mois de décembre dernier, s'était élevé à 600 mètres.

C'est donc un nouveau record à l'actif de l'aviation française si la nouvelle du *Times* est confirmée.

#### Petites Nouvelles

M. Dupont, ministre belge, a été désigné pour aller à Paris remercier le Président de la République française de s'être fait représenter aux funérailles du roi Léopold II.

Le gouvernement italien est sur le point de conclure l'achat des papiers de M. Crispi. Le prix demandé par les héritiers de M. Crispi est de 120.000 fr. ; le prix offert par l'Etat est un peu moins élevé ; mais il est probable qu'on se mettra d'accord.

La production de diamant dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain s'élève, au 31 novembre 1909, à 470.000 carats, représentant une valeur de 14 millions de marks.

Toute une famille a été empoisonnée à Genève, par l'eau d'un réservoir mal entretenu.

Un duel a eu lieu entre deux personnalités de Gènes, le docteur Danèse et le professeur Carengo. La rencontre a duré deux heures un quart et a nécessité cinquante-quatre reprises.

Les deux adversaires, qui ne sont pas blessés, ont dû s'arrêter, épuisés, et se sont tous les deux évanouis dans la voiture qui les emportait à l'hôpital.

### CHRONIQUE LOCALE

#### FIASCO

En France, tout est dans le marasme, écrivent sans sourciller, les adversaires du régime actuel. Rien ne va plus.

Qu'ils ajoutent : « tout est perdu, même l'honneur », et ce sera le couplet final de cette complainte, qu'à chaque renouvellement d'année et surtout à la veille de chaque consultation électorale, nous entendons fredonner par les cléricaux.

Si les déirs de nos adversaires devenaient réalités, c'est-à-dire, si leur cause triomphait, si les évêques et les curés étaient les maîtres, comme ils le furent, alors tout irait bien. Mais ces messieurs ne sont plus les maîtres, ils ont même perdu tout espoir de le redevenir : rien ne va plus.

La dernière campagne qui était suscitée par les évêques, non pas seulement contre les écoles mais

principalement contre le Gouvernement, a fait fiasco.

Le pays n'a pas répondu aux appels enflammés que les évêques lui adressèrent : le pays saurait-il, en effet, tenir compte d'appels à la violence formulés par des ministres de paix ?

Non certes, et à part quelques rares communes où des énergumènes ont réussi à créer des difficultés à des instituteurs, le résultat attendu n'est pas fameux.

Dans le département du Lot, on n'a signalé au maximum que trois ou quatre communes où des parents ont écouté les conseils — les deux conseils — de l'évêque, et encore là, ils l'ont fait avec une telle stupidité — nous l'avons enregistré ici même — qu'on ne saurait attacher la moindre importance à de telles protestations.

Inutile de dire qu'à Cahors, on n'a même pas entendu retentir les notes aigres du clairon épiscopal.

En somme d'après les renseignements que nous avons recueillis, il y a exactement une douzaine et demie ou deux douzaines d'enfants de 7 à 10 ans qui ont gravement déclaré : « Voulons pas étudier morale Payot, na ! Lirons pas histoire Aulard, Debidour, na ! »

On voit que la protestation est limitée au minimum le plus strict.

Demain, peut-être, parce qu'à la veille des élections, les évêques redoubleront d'ardeur ; peut-être aidés par les braves et vaillants camelots du Roy, Aiglons de l'Empereur, jeunes catholiques, les évêques et curés sonneront à nouveau la charge pour Dieu, la liberté et le Roy !

Peut-être, il y aura un redoublement d'anathèmes, les républicains seront excommuniés jusqu'à la 15<sup>e</sup> ou 20<sup>e</sup> génération, mais le résultat obtenu sera-t-il plus probant pour les sectaires cléricaux ?

Il sera le même que celui qui a été obtenu après les troubles qui suivirent la séparation, les inventaires, c'est-à-dire, nul.

Mais ce n'est pas la faute de nos adversaires s'il en est ainsi ; c'est à la volonté, à l'énergie du parti républicain que ce résultat est dû, que les manœuvres, les intrigues cléricales sont et seront toujours déjouées, restant pour le compte des évêques et des curés qui les manigancèrent.

LOUIS BONNET.

#### L'Amicale contre l'évêque

Sur la demande de M. Andrieux, député du Tarn, avocat de l'Amicale des Instituteurs du Lot, le procès intenté à l'évêque de Cahors par cette association a été renvoyé au 22 février.

#### Caisse des Ecoles

Monsieur Baldy est chargé de recueillir les souscriptions pour la Caisse des Ecoles pendant l'année scolaire 1909-1910.

Pour le Comité,

Le Trésorier,  
PARAZINES.

#### Justice de paix

Par décret, M. Angely, notaire, est nommé suppléant du juge de paix de Bretenoux.

#### Question agricole

Nous recevons la lettre suivante relative à la question agricole. Nous insérons cette lettre avec plaisir car elle pourra être de tout profit pour les agriculteurs de notre région :

Cahors le 14 janvier 1910.

Monsieur le Directeur,

Dans votre journal de mercredi dernier, j'ai lu avec intérêt la chronique agricole que vous avez empruntée à

notre confrère *L'Agriculture de la région du Nord*. Elle est certainement très intéressante et il serait à désirer que vos lecteurs en fissent un bon profit en mettant ses conseils à exécution. Toutefois je crois devoir vous faire remarquer que l'organe agricole du Nord a omis de citer une série de légumes que nous pouvons cultiver ici avec succès. Si vous voulez bien me le permettre je compléterai sa citation en faisant connaître à vos lecteurs les espèces qui peuvent bien s'adapter à notre climat.

Pendant une grande partie de l'hiver nous pouvons remplacer sur nos tables, le haricot sec, par le cerfeuil tubéreux, la montarde bulbeuse, l'igname de Chine, le cucurbita pepo, le Fenouil de Florence, le stachys tubéreux servis froids ou dans le jus de rôti ; la poirée du Chili au gratin ou à la sauce blanche, le scolyme d'Espagne avec les abats de volaille, le Carosella en hors-d'œuvre cru, admis sur les principales tables d'Italie, le Gombo coupé en tranches sert à faire des potages et des sauces très appréciés des créoles, le Cardon de Tours à la sauce blanche, le Pe-tsai administré au perdreau est un véritable régal et enfin comme entrée le melon de Malte d'hiver à chair rouge.

Avec un peu de soin, les rayons solaires sont suffisamment ardents dans notre contrée pour amener à maturité tous les légumes cités, lesquels se conservent bien pendant l'hiver, [quelques-uns même jusqu'au mois d'avril.

S'il peut vous être agréable de faire une visite à mon jardin au mois de Mai prochain je vous donnerai une partie de la preuve de ce que j'avance et plus tard, à titre gracieux, j'apporterai la compléter en soumettant quelques spécimens à votre appréciation. Veuillez agréer, etc...

FRÉJAVILLE

Jardinier amateur à Coty.

#### Démographie

Voici l'état démographique de la commune de Cahors pendant l'année 1909 :

Mariages : 67.  
Divorces : 7.  
Naissances : 189.  
Décès : 301.

#### Bourse du Travail

Dans sa dernière réunion le Comité Général de la Fédération des Travailleurs Cadurciens a désigné son Bureau et le Conseil d'administration de la Bourse du Travail pour 1910.

Ont été élus :  
Président : Jean Fraysse ;  
Vice-Présidents : Laucou, Barthes ;  
Secrétaire Général : Paul Alaux ;  
Secrétaire-adjoint : Bouzou Lépold ;  
Trésorier : H. Vialard ;  
Membres administrateurs : Jouclas Jules, tailleur de pierre ; Theil Germain, serrurier ; Pélissier Jules, charpentier ; Périés Louis, terrassier ; Lagrange, employé de commerce ; Macari Paul, boulanger ; Lafage Victor, peintre ;  
Avocat-Conseil : M. L. Lacaze ;  
Préposée aux Placements : Mme Alaux.

#### Renseignements agricoles

L'Officiel publie par département l'évaluation de la quantité des cidres et poirés fabriqués en 1909 et 1908.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Année 1908 : 7.600 hectolitres.  
Année 1909 : 1.900 hectolitres.

#### Cylindrages à vapeur

Opérations probables dans la semaine du 17 au 23 janvier

ROULEAU N° 1

Route nationale n° 111 de Milhau à Tonneins. Répandage et cylindrages

entre 49 k. 2 et 49 k. 7, (abords de Mercuès).

Chemin de grande communication n° 96, de Luzech à Mercuès. Répandage et cylindrage entre 8 k. 8 et 8 k. 4 (abords de Mercuès.)

Chemin de grande communication n° 27 a, de Mercuès à Montcuq. Répandage et cylindrage entre 1 k. 7 et 2 k. 2 (entre Mercuès et Cessac).

ROULEAU N° 2

Chemin de grande communication n° 27 a, de Mercuès à Montcuq. Répandage et cylindrage entre 16 k. 1 et 17 k. 3 (entre Villesèque et St-Pantaléon).

Chemin de grande communication n° 11, de Cahors à Lauzerte par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 16 k. 5 et 16 k. 9 (abords de St-Pantaléon).

Chemin de grande communication n° 11 de Cahors à Lauzerte, par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 17 k. 4 et 18 k. 9 (entre St-Pantaléon et St-Daunés).

Dressé par l'Agent-Voyer d'Arrondissement, soussigné.

Cahors, le 13 janvier 1910.

LAGARDE.

#### Le Ventre de Cahors

Voici le relevé des animaux abattus à l'abattoir pendant l'année 1909 et livrés à la consommation à Cahors.

Bœufs.....	938
Vaches.....	166
Veaux.....	1.515
Moutons et chevreaux	8.062
Porcs.....	502
Chevaux et mulets...	127
Anes.....	42

Le montant des taxes d'abatage sur l'ensemble a été de 10.399 fr. 20.

Le produit de la taxe de visite et de poinçonnage sur les viandes foraines s'est élevé à 2.112 fr. 22.

#### Octroi de Cahors

Le total des recettes d'octroi en 1909, a été de 191.840 fr. 53, d'où un bénéfice de 2.543 fr. 58 par rapport aux produits de 1908.

#### Théâtre de Cahors

Continuant la série de ses succès, c'est *LA TRAVIATA*, que M. Crémieux nous fera applaudir, *Mardi 25 janvier*, le chef-d'œuvre de Verdi.

Il nous paraît superflu de dire tout le bien que nous pensons de tous les artistes qui nous font éprouver de véritables sensations d'art.

*La Traviata* ce sera Mlle Vassilief pour laquelle nous avons épuisé toute la gamme des adjectifs aimables, quelle admirable *Traviata* elle va faire !

Avec quelle vaillance elle va nous chanter « la Brindisi » du premier acte, nous nous en délectons d'avance. M. Lucazeau, sera lui-même, c'est-à-dire merveilleux.

Tous les cadurciens ont présent à la mémoire la façon avec laquelle il nous chantait *Manon et Mireille*. MM. Bertram et Rooze apporteront dans l'interprétation de leurs rôles leur maîtrise habituelle.

Les chœurs bien stylés, l'orchestre bien au point avec un chef comme J. Doine, voilà qui nous promet une représentation de tout premier ordre.

La location est ouverte dès aujourd'hui.

#### Musique du 7<sup>me</sup> de Ligne

PROGRAMME DU 16 JANVIER 1910

Rondes des Pierrots.	Bosc.
Stradella, (Ouverture)	Flotow.
Rose Mousse, (Valse)	Bosc.
La Féria.	Lacôme.

a) Los Toros.  
b) La Réja.  
c) La Zarmela.

Patrouille Turque Mickaëlis.

Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 janvier 1910

#### Naissances

Bru Serge, rue Nationale, 18.  
Delpech René-Léonce-Edouard, Place Galdemard, 2.  
Thévenin Paule-Marie, à la Maternité.  
Trégo Alain-Paul, à la Maternité.  
Vinel François-Abel-Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.  
Lespinasse Marcel-André rue Saint-James, 14.  
Bielle Jean-Baptiste, rue du Portail-Alban, 6.  
Girma Maurice-Antonin, boulevard Gambetta, 24.

#### Publications de mariage

Arqué Joseph-Jean, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne et Enjalbert Rose-Jeanne, coupeuse en chaussures.  
Monrepos François, employé au chemin de fer et Orcival Marie-Louise-Marcelle, s. p.  
Laucou Joachim-Adolphe, tripiier et Ressayre Irma, s. p.  
Conduché Firmin-Louis, garçon de café et Doyhenard Louise, tailleurse.  
Vialard Edmond-Bazile, restaurateur et Sarny Marie, s. p.  
Guidard François-Henri-Maurice, vouturier et Tillou Noémie-Maria, cuisinière.  
Costes Célestin, maçon et Cazes Lucie domestique.

#### Décès

Bru Raymonde, s. p., veuve Rouquié, 82 ans, rue Labarre, 42.  
Cosse Dorothé, s. p. veuve Cagnac, 73 ans, rue Victor Hugo, 1.  
Villés Catherine s. p., veuve Gaillard, 99 ans, rue Gustave-Laroumet, 7.  
Toulza Marie, s. p., veuve Delpech, 72 ans, rue Traversière Donzelle, 3.

#### Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 16 janvier par la pharmacie FRAPIN, 10 rue de la Liberté.

### Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris, 14 janvier, 1 h. 16 s.

#### Arrestation d'un assassin

Des agents de la sûreté ont arrêté cette nuit à Paris le nommé Feldmann, âgé de 21 ans, originaire de la Russie, qui serait complice dans l'assassinat de la concierge de la rue Orchampt, à Paris.

#### A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre, présidée par M. Etienne, vice-président, a discuté l'élection de M. Balesi, à Sartène. Elle a adopté les conclusions du bureau demandant une enquête.

La Chambre a décidé de discuter lundi l'interpellation de M. Jaurès sur la grève de Grulhet.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 janvier, 8 h. 52 m.

#### Maladie de M. Gu sde

M. Jules Guesde est parti à Berlin pour suivre un traitement de 3 mois.

#### La Grève de Grulhet

Les patrons de Grulhet ont décidé de ne pas discuter la proposition

de M. Jaurès relative à la conclusion du contrat collectif.

Les patrons s'en tiendront aux concessions faites sur les salaires des femmes.

AGENCE FOURNIER

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

### LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 15 janvier 1910

Les truquages dans le Sport, par Jacques Mortane.  
La mesure de l'altitude, par L. de N. Autour d'une catastrophe.  
Latham atteint le premier à Châlons le kilomètre en hauteur, par Marcel Violette.  
Les mémoires de Fitzsimmons par Robert Fitzsimmons.  
Le Carnet du Sportsman.  
Le Meeting de Nice, par Stuart.  
Le petit dictionnaire sportif.  
43 points aux Gallois, 14 aux Français, par H. D.  
La Grande Semaine des Alpes, par F.M.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

### Je sais tout

Sommaire du n° du 15 janvier 1910

L'ancien et le nouveau roi des Belges. Truists et Truisteurs.  
Grands faits : 15 Novembre au 15 Décembre 1909.  
Vie Sociale : 15 Novembre au 15 Décembre 1909.  
Mon Filleul (suite), par Henri Laven-dan, de l'Académie Française.  
Théâtre et Musique : 15 Novembre au Décembre 1909.  
Hors texte en couleurs : Chantecler, par Jean Veber.  
Tous les sports : 15 Novembre au 15 Décembre.  
Un prétendant au trône de France, par Maurice Level.  
Télévision, par Ed. Belin.  
Le banquet de la 5<sup>e</sup> année de « Je sais Tout ».  
Un concert chez les fous, pièce inédite en 2 actes, de Charles Foley et André de Lorde.

Un siècle de Comédie humaine, par Maurice Guillemot.

La France va-t-elle s'effacer ? par Charles Torquet.

Traité de Graphologie de « Je sais Tout » par Albert de Rochetal.

Chronique des six derniers mois d'Empire, par P. Ginisty.

Des griffes sur la neige, par Georges de Crémonecourt.

Ne voulez être rien, poésie inédite de la baronne Maurice Fauqueux.

Le Fauteuil (suite), grand roman inédit, par Gaston Leroux.

### Arrondissement de Cahors

Luzech

Grand Concert. — Voici le programme de la soirée qui sera donnée aujourd'hui dimanche à huit heures dans la grande salle de l'Hôtel de la Boule d'Or, par notre Société Musicale, avec le concours de M. Navarra, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Toulouse, 1<sup>er</sup> violon de la société des Concerts du Conservatoire. Première partie : 1<sup>o</sup> Le Val d'amour (ouverture) de Balole, par la Société Musicale. 2<sup>o</sup> Orphéoniste et fanfaron (Duo), Lalam, par MM. Boulhomié et Peyrus. 3<sup>o</sup> Mélancolie (romance), Delmet, par M. Baraffite. 4<sup>o</sup> a) Musette (Duo pour Violon et Violoncelle). b) Grande fantasia-halté de Ch. Bériot, par M. Navarra et M. Jean Coneslant. 5<sup>o</sup> Le vase brisé, Paladine, par Mlle M. M. 6<sup>o</sup> Un duel à mort, Polin, par M. E. Gironde. 7<sup>o</sup> Les Quatre Angelus (romance) par Mme E. L. 8<sup>o</sup> Les deux aveugles, Opérette de J. Moineaux et Offenbach. — Deuxième partie : 1<sup>o</sup> Valse frivole, E. Delmas.

FEUILLETON DU Journal du Lot 71

### LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

XXVI

#### La malédiction de Jocelyn

Elle s'était blessée à la tête, en tombant sous les pieds du cheval, et son front était entouré d'un chiffon de toile taché de sang. Ce chiffon et sa pâleur donnaient à sa physionomie une terrible expression. Elle jeta autour d'elle un regard étonné en entrant dans la chambre, puis elle se tourna tout à coup avec fureur vers Philippe.

— Vous avez donc habité ici pendant que je mendiais dans les rues de Londres ? dit-elle avec un ricanement ; je vous fais mes compliments sur votre belle demeure, Jocelyn, et sur la bonté de cœur dont vous avez fait preuve en abandonnant une pauvre femme.

— Vos amis vous auraient donné asile, Agathe. Vous auriez pu aller à eux.

— Quoi ! aller leur dire que mon mari m'avait abandonnée, s'écria la femme ; non, Jocelyn, j'ai trop de fierté pour

cela.

La femme de Philippe n'était pas en parfait état de sobriété. La boisson l'avait rendue à moitié folle au moment où elle s'était précipitée du seuil de l'auberge pour se jeter sur le chemin de son mari, mais sa chute avait un peu calmé son ivresse. Elle était extraordinairement calme et une lueur de colère brillait dans ses yeux.

Humphrey, debout sur le seuil de la porte, examinait la femme de son frère de lait d'un air inquiet. Il commençait à croire que ce ne serait pas chose facile que d'amener cette femme pâle et à figure décidée à bord d'un navire en partance pour l'Australie, à moins qu'elle ne consentit d'elle-même à un pareil arrangement.

— Et cela n'aura jamais lieu, se dit Humphrey en lui-même, c'est une de ces femmes qui tiennent ferme jusqu'à la mort des qu'elles ont pris leur parti. Maître Philippe sera obligé de renoncer à sa nouvelle femme, car il ne pourra se débarrasser de celle-ci assez à temps. Quant au bien ou au mal de l'affaire, le garde-chasse ne se donnait pas la peine d'y songer. C'était une espèce de campagnard, et il avait tous les instincts naturels d'un sauvage.

Être fidèle à ceux qu'il aimait et se venger de ceux qu'il haïssait, tel était le résumé de sa croyance morale.

Il ne savait ni lire ni écrire et n'avait

pas mis les pieds dans une église depuis son plus bas âge, à l'époque où il y était conduit par un maître d'école du village qui tapait de sa canne sur les fesses de ses élèves pendant le service pour empêcher leurs jeunes esprits de s'égarer dans d'autres pensées que les pensées religieuses.

— Entrez pour quelques instants dans la chambre à côté, Humphrey, dit tout à coup Jocelyn, j'ai à parler à ma femme en tête-à-tête.

XXVII

#### Le bruit de la cascade

Le garde-chasse ferma la porte qui séparait les deux chambres, laissant Philippe et Agathe seuls dans la petite bibliothèque.

Humphrey s'assit auprès de la cheminée.

Il n'y avait d'autre lumière dans l'appartement que les reflets rouges du feu à demi-éteint.

La table était chargée des débris du dessert. Il attira vers lui un des carafons de vin et remplit son verre.

Le code de l'honneur ou du savoir vivre lui était inconnu, et il écouta les voix dans la chambre voisine en se demandant si son frère de lait parviendrait à dominer la femme à figure pâle et à l'air entêté qui le réclamait comme son mari.

Tout d'abord les voix furent très basses. Puis elles cessèrent complètement,

et le garde-chasse n'entendit que les sanglots étouffés de la femme et le pas de Philippe qui arpentaient la bibliothèque.

Mais peu à peu les voix devinrent plus fortes.

Humphrey entendit son frère de lait qui parlait d'un ton colère et accusateur ; la voix de la femme lui répondit en criant presque, puis le silence régna encore tout à coup.

Ce fut une longue entrevue.

Humphrey, qui regardait de temps en temps la pendule, tint compte des minutes.

Ce n'était pas très gai d'être assis à côté d'un feu consumé, attendant et inoccupé, tandis que ces deux créatures furieuses s'accablaient de reproches dans la chambre voisine.

Le garde-chasse trouva le temps long, et la seule distraction qu'il eut à sa portée, ce fut de recourir de temps en temps aux carafons ou à la bouteille de Bordeaux qui étaient sur la table devant lui. Il but considérablement en luttant contre l'ennui, et après que l'entrevue entre le mari et la femme eut duré un peu plus d'une heure, Humphrey s'assoupit les bras appuyés sur la table et tenant d'une main son verre à demi-plein.

Il fut éveillé tout à coup par le bruit de la porte qui s'ouvrit et par l'entrée précipitée de Philippe apportant la lampe avec lui.

Le jeune homme ferma la porte derrière lui, plaça la lampe sur la table, puis il s'approcha de la cheminée, appuya ses coudes sur le rebord de marbre, et se couvrit la figure de ses mains.

— Je ne puis supporter cela ; dit-il c'est cruel, c'est un fardeau trop lourd. Je me ferai sauter la cervelle. Je ferai quelque chose pour mettre fin à tout ceci.

Humphrey se leva et s'approcha de son frère de lait.

— Elle ne veut pas partir, maître Philippe ? demanda-t-il.

— Non, elle ne veut pas. Elle ne veut consentir à rien. Elle se propose de s'accrocher à moi éternellement. Elle me forcera à manquer à tous les serments que j'ai faits à Laure. Oh ! Humphrey, si vous saviez comme nous nous aimons, Laure et moi ! Je ne suis ni un imbécile, ni un fat, mais je sais que le cœur de la pauvre enfant se brisera si jamais elle apprend la vérité. Nous nous aimons si tendrement, nous nous aimons...

Philippe s'arrêta court et s'abandonna à l'explosion d'une vive douleur, Humphrey, à moitié ahuri par le vin qu'il avait bu, dévisagea son frère de lait d'un air embarrassé.

— Allons, maître Philippe, dit-il, allons, du courage ; ne vous désolés pas, par pitié. Vous me rendrez fou si vous continuez.

— Cela me fait de la peine de vous entendre gémir, maître Philippe ; cela me fait de la peine. Je sens... je sens que je serais presque capable de...

&lt;

par l'Orchestre Symphonique. 2° L'Etat c'est moé, Ouvrard, par M. J. Baylles. 3° Le Carnaval de Venise (Duo), Bordhèse, par Mlle M. M. et Mme E. L. 4° a) Légende, Wiéniawski; b) Le Cygne, St-Saens, par M. Navarra et M. Jean Coueslant. 5° L'Anglais et les Moustiques, par M. Mariou. 6° a) Amour et printemps, Waldtheuffel; b) Je suis belle, Massenet, par Mme XXX. 7° Un monsieur qui a brûlé une dame, comédie en un acte de Labiche. Premières, 1 franc. Secondes, 0,50. Location, 0,25. S'adresser à M. Bernadou.

**Grave accident de voiture.** — M. et Mme Annès jeune rentraient chez eux à Pomarède, jeudi dernier, vers cinq heures du soir, avec leur voiture sur laquelle avaient pris place leurs oncles, les frères Damiski de Luzech. Arrivés en face du château de Camy, route de Castelfranc, le cheval qu'ils conduisaient, incomplètement dompté encore, fut effrayé par une barrique vide placée sur une brouette qui se trouvait sur le bord de la route. La jeune bête fit un brusque écart et la voiture fut précipitée dans le pré de M. Desprat situé entre la route et la voie du chemin de fer.

Le cheval et la voiture roulerent, d'une hauteur de plus de trois mètres jusqu'au bord de la voie ferrée et les voyageurs furent projetés violemment sur le sol. La voiture fut complètement brisée et les quatre personnes qu'elle portait reçurent des contusions assez graves, notamment Mme Annès et M. Casimir Damiski. Celui-ci, transporté à son domicile à Luzech, reçut les soins pressés du docteur Aillet qui constata la fracture d'une jambe. L'état des blessés est cependant assez satisfaisant.

### Bélays

**Lettre ouverte à M. le curé :**

Habités que vous êtes à bénir les images des Saints et les actions de vos amis, nous ne trouvons pas surprenant que vous encensiez notre municipalité réactionnaire. Tout le monde sait que depuis mai 1908, maire et curé marchent la main dans la main et se prêtent un mutuel appui — touchant accord ! — Ce qui dépasse les bornes, c'est que vous priez, du haut de la chaire que le Conseil municipal ne peut rien pour vous, ni pour la 2<sup>e</sup> messe.

Un groupe de républicains a déjà dit, et je m'excuse de le répéter, que nos édiles avaient la partie belle pour conserver la seconde messe. Ils n'avaient qu'à diminuer les impôts de la moitié seulement des mille francs provenant du budget des Cultes et dire aux paroissiens que cette diminution provenait de l'Eglise devrait y retourner sous forme de souscription volontaire. Quel est le catholique vraiment digne de ce nom qui aurait refusé son obole ?

Voulez-vous un bon conseil M. le Curé ?

Dites en chaire : « Vrais croyants, « Mes Frères, je sais de bonne source que si la municipalité voulait, la souscription pour la 2<sup>e</sup> messe serait vite convertie ; un bon mouvement mes amis « je compte sur votre dévouement. »

Mais je parle cent contre un que vous n'en ferez rien pour ne pas gêner notre conseil de marguilliers, vos amis.

Alors nous ne pourrions que répéter la parole plus idiote qu'héroïque de votre nouvel ami, l'ex-républicain, ce vieux birbe qui a dit si souvent en parlant des curés et de leurs partisans : « Fait de Dieu ! Qu'allorando !! An d'un canou !!! »

### Duravel

**Comité républicain radical.** — L'assemblée générale du premier trimestre a eu lieu le dimanche 9 janvier, à 8 heures du soir. La séance a été présidée par le citoyen Valadié. Tous les sociétaires étaient présents.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est approuvé.

Le secrétaire donne lecture de la correspondance reçue depuis la dernière réunion, il fait connaître que la demande d'adhésion au parti radical et radical-socialiste sera examinée prochainement par le Comité exécutif de la rue de Valois.

On procède à l'examen de questions d'ordre intérieur et à une élection pour compléter le bureau du Comité. M. Lacroix percepteur, a été élu.

Une motion (dont le texte figure ci-dessous), présentée par plusieurs membres de l'assemblée est votée à l'unanimité. Le secrétaire est chargé de la transmettre au Président des Amicales à Cahors.

La prochaine réunion aura lieu le deuxième dimanche d'avril.

Le Comité radical et radical-socialiste de Duravel, réprochant avec indignation la campagne de calomnies et les violentes attaques dirigées contre l'enseignement laïque, adresse aux membres de l'Amicale des Instituteurs et des institutrices du département du Lot, l'expression de sa profonde sympathie, de son inaltérable confiance et de son félicité de leur attitude.

Invite tous les républicains à s'unir et à affirmer leur solidarité autour de l'école laïque, afin de répondre par une offensive vigoureuse à l'action systématique de l'Eglise.

Emet le vœu que le Parlement prenne au plus tôt des mesures énergiques pour la protection de l'école laïque et des membres du corps enseignant.

Le Comité.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Au Palais.** — Un procès nouveau a été plaidé jeudi devant notre Tribunal ; le cas pourra intéresser un grand nombre de nos amis.

M. Mourthou, maire d'Autoire a fait, en 1899, donation au Bureau de Bienfaisance de sa commune d'immeubles assez importants. Il a mis comme condition, que le bureau donataire ferait dire à perpétuité deux messes par an pour le repos de l'âme des père et mère du donateur et : « si pour une cause quelconque le Bureau de Bienfaisance ne faisait plus dire les messes, les biens feraient retour au donateur. »

La loi de désamortissement ayant interdit aux établissements publics de faire célébrer des messes M. Mourthou demanda qu'on lui rende ses immeubles. Nos amis les membres radicaux du Bureau de Bienfaisance résistèrent à M. le maire.

M. Pérès, du bureau de notre ville, assisté de M. Serindou avoué, a soutenu les intérêts de M. Mourthou, avec une très grande habileté juridique ; il a prétendu que la volonté du donateur était tellement formelle que, par application du Code Civil, la donation était inexistante et que la loi du 13 avril 1908 ne pouvait pas être opposée à un donateur qui avait pris la précaution de mettre une condition résolutoire à sa libéralité.

M. Lacaze, l'éloquent avocat du bureau de Cahors assisté de M. Loubet avoué, a plaidé pour le Bureau de Bienfaisance.

Même en droit commun, a-t-il dit, et malgré la clause expresse de ladonation, M. Mourthou doit succomber parce que les deux messes n'ont pas été la cause impulsive et déterminante de son acte généreux. La jurisprudence le décide ainsi depuis longtemps.

Mais, ajoute l'honorable maître, le Code Civil ne peut être appliqué à ce cas ; c'est la loi du 13 avril 1908, une loi d'ordre public, dérivant du droit public qui doit régir cette affaire. Il s'agit de biens nationaux et de fondations pieuses prenant ces biens ; ainsi l'a expliqué M. Briand au Sénat le 2 avril 1908.

Et, dès lors, en offrant 400 fr. à M. Mourthou pour faire dire ses messes, le Bureau de Bienfaisance doit demeurer propriétaire.

M. le Procureur de la République a demandé de donner ses conclusions dans quinze jours.

**Rechargements cyindrés.** — Opérations probables pendant la semaine du 17 au 23 janvier 1910 :

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 29 à Cayrigus.

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 19 près Figeac (à Sainte-Claire).

Répandage sur le chemin de grande communication n° 13 à Ceint-d'Eau.

Figeac, le 13 janvier 1910.

L'agent-voyer d'arrondissement, NIGOU.

### Puybrun

**Au comité.** — Le Comité Radical socialiste se réunit en séance ordinaire trimestrielle dans la salle habituelle de ses séances, Hôtel Vidalié le dimanche 9 janvier.

Après avoir procédé au renouvellement de son bureau, au paiement des cotisations et aux admissions nouvelles, le président remercia l'assemblée au nom du bureau de la nouvelle marque de confiance qu'elle venait de témoigner de sa constance et de sa fidélité éprouvée à la République Radicale et laïque. Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée vota l'exclusion de deux de ses anciens adhérents.

**Un comble.** — Des neuf protestations contre la vente Arestié, je ne retiendrai aujourd'hui (à tout seigneur tout honneur), que celle de nos deux conseillers en partibus.

**Protestation Bagon.** — « Le soussigné, M. Bagon, docteur en médecine à Puybrun, déclare protester contre la vente Arestié car il estime qu'on ne doit pas vendre les chemins dans l'intérieur du bourg. Ensuite un alignement ayant été refusé le long de ce chemin le protestataire voit dans la vente du dit chemin une fâcheuse question de parti-pris contre laquelle il s'insurge. »

Tout d'abord, docteur, ne vous insurgez pas, car :

1° la partie à vendre n'est plus un chemin dans le vrai sens du mot, mais une impasse limitée sur trois faces par Arestié et n'attendant à aucun autre.

2° aucun alignement n'a été demandé le long du chemin y aboutissant.

3° l'alignement demandé par les dames Beffara-Mage n'a pas été refusé ; il a été donné suivant les exigences des droits et intérêts de la commune. Si le cher docteur, que ses électeurs avaient sans doute élu conseiller municipal pour qu'il défendit leurs intérêts s'était donné la peine d'assister aux séances, il n'aurait peut-être pas comme autrefois, fait exécuter toutes ses volontés, mais en tout cas il aurait pu faire preuve de bon vouloir et se serait évité d'émettre dans sa protestation ce que par politesse, j'appellerai des erreurs.

4° s'il y a du « parti-pris » contre lequel il s'insurge, je laisse le lecteur juge du ou des auteurs de ce parti-pris.

Protestations Vital — Ici, aberration inexplicable chez son auteur.

M. Vital, que la commune a, subi pendant seize ans comme Maire, paraît ignorer qu'en 1859, un membre de sa famille, M. Vital Antoine, négociant à Paris, acheta pour la somme de soixante-quinze francs la partie de chemin que notre ex-potentat prétend aujourd'hui rétablir, partie de chemin rendue inutilisée par la rante d'intérêt commun qui y supplée avantageusement. Il paraît ignorer encore que c'est son propre père qui vendit naguère à Arestié le pré dans lequel était compris ce chemin. L'amour immodéré de M. l'ex-Maire pour les chemins publics et le respect qu'on leur doit vient un peu tard, et il n'en avait guère jusqu'ici donné d'exemple.

Je crois, ma foi, que nos deux conseil-

lers in-partibus eussent mieux fait de se taire, et que pour le dernier surtout, il eût mieux valu se taire et ne pas rappeler qu'il est des morts qu'il faut qu'on tue. — Sauf toutefois que ces messieurs aient voulu faire à leurs collègues du nouveau conseil une niche de gamins espérants ; il faut bien que les enfants s'amuse !

Un contribuable.

### Aynac

**Civilité réactionnaire.** — Quand on n'est pas républicain, c'est-à-dire qu'on n'a rien de commun « avec cette bande d'apaches, de voleurs et de vauriens », mentionnés dans un article des *Nouvelles du Sud-Ouest*, n° du 26 décembre, signalés au mépris public par un réactionnaire d'Aynac, on a, soyez-en certains, une fort belle opinion de soi-même et on le montre à l'occasion.

Chacun sait que noblesse oblige : Aussi serait-on simplement, garde particulier d'un hobereau huppé, voire même son valet, en même temps que la politesse l'on enfourme la politesse et, en lourdaud, on procède voici comment.

Vous entrez tous bonnement dans le restaurant d'en face, dont les patrons sont momentanément absents ; Deux paysans debout attendent leur arrivée ; Un troisième client vient étranger à la commune, et si je ne me trompe, fondeur de son métier, est en train de se restaurer. Un litre presque plein annonce son début... Eh bien !... Eh bien !... vous dis-je, quand on a enjambé la politesse, on tourne son regard du côté d'un guéridon, d'où l'on décroche un verre et toujours sans mot dire, saisissant la bouteille du consommateur, sans lui dire pardon, l'on s'en verse un canon que l'on vide d'un trait à la grande stupefaction de l'étranger et des spectateurs ahuris, qui pour le moment ne trouvent mot à dire. Cela fait, vous tirez du gousset une pièce de dix centimes que vous posez sur le guéridon et sans dire bonjour, vous prenez comme on dit la poudre d'escampette.

Voilà me direz-vous ce qu'on peut appeler de la politesse nouveau style. Erreur, mes bons amis, c'est là bien simplement de la civilité réactionnaire.

L. C.

### Assier

**Protestation contre les élections municipales.** — Arrêt du Conseil d'Etat : Séance du 8 janvier 1910.

La deuxième sous-section du Contentieux du Conseil d'Etat, siégeant en séance publique,

Vu la décision, en date du 31 mars 1909, par laquelle la deuxième sous-section du Contentieux du Conseil d'Etat, avant dire droit sur la requête de des sieurs Carbonel et autres, a ordonné qu'il serait procédé à une enquête sur le grief tiré de la distribution et de l'affichage d'un placard la veille ou le jour même du scrutin.

Où M. Mazerat, auditeur, en son rapport :

Où M. de Lalande, avocat des sieurs Carbonel et autres et M. Labbé, avocat des sieurs Antoine Hug et autres en leurs observations ;

Où M. Helbronner, auditeur, commissaire suppléant du Gouvernement en ses conclusions ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé en exécution de la décision susvisée de la deuxième sous-section du Contentieux du Conseil d'Etat, que les énonciations du placard affiché dans le courant de l'après-midi et de la nuit qui ont précédé les opérations électorales, REPOSAIENT SUR DES FAITS EXACTS et, pour la plupart connus des électeurs ; que les termes dans lesquels elles étaient conçues ne dépassaient pas les bornes de la polémique électorale ; que, dès lors, l'apposition de cette affiche, quelque tardive qu'elle ait été, ne peut être considérée comme une manœuvre ayant porté atteinte à la sincérité du scrutin ;

Décide, La requête sus-visée des sieurs Carbonel et autres est rejetée.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Rechargements cylindrés.** — Opérations probables pendant la semaine du 17 au 22 janvier 1910 :

Répandage de matériaux et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 39 de St-Mamet à Gourdon, de 44 k. à 46 k. 800 entre le Mazet et la vallée de la Dame.

### Labastide-Murat

**Nécrologie.** — Le parti républicain vient de faire une perte cruelle en la personne de Valette Edouard, décédé jeudi à 2 heures du soir.

Républicain de vieille date, énergique, ne se laissant jamais abattre, Valette essaya pendant sa carrière, toutes les injures et toutes les violences que des adversaires sans scrupule et sans loyauté déversèrent sur ceux qui n'ont pas leurs opinions.

On le trouva devant le tribunal correctionnel où son accusateur fut confondu et d'où il sortit le front haut.

Administrateur et fondateur de la société de secours mutuels, ordonnateur du Bureau de Bienfaisance, Valette donna pendant quarante années consécutives le meilleur de lui-même au service de la mutualité.

Il succomba au moment où ses amis politiques espéraient en son énergie pour faire triompher une cause qui lui était chère.

Une foule nombreuse et recueillie

assistait à ses obsèques, qui ont eu lieu mercredi à 3 heures.

Sur la tombe, M. le sous-Préfet de Gourdon, au nom de l'administration adressa un souvenir ému au vaillant qui disparaît.

En cette pénible circonstance, que son épouse inconsolable, ses filles éplorées et nos amis Mespoulet et Caussanel reçoivent l'assurance de nos condoléances attristées et de notre sympathie.

## SAYON CONGO

### Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

### FUMEL

### Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche 9 courant à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Cabanes premier adjoint.

M. Lescoul nommé secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Dumeaux fait remarquer, et proteste énergiquement contre l'omission au procès-verbal de la communication par lui faite de la précédente séance au nom du comité de défense des intérêts des quartiers du Passage de l'Usine et de Pons ; communication concernant l'école maternelle à créer dans ces quartiers. Acte lui est donné de sa protestation et la rectification sera faite en ce sens au procès-verbal.

Le Président soumet au Conseil une note qu'il a reçu de Mme Desclaux relative au coût de transport du Jury d'expertise des maisons avoisinant la halle, cette note s'élève à 30 fr.

Après discussion le Conseil charge son président de demander au greffe du Tribunal les renseignements nécessaires afin de savoir : 1° si la somme réclamée doit être payée par la Commune ; 2° Si cette somme n'a pas figuré sur les états des frais relatifs à cette expropriation.

M. Ressayre de Vignerac présente une note s'élevant à 67 fr. qui lui sont dus pour vidange de cabinets d'aisance de l'école des garçons au cours des années 1908 et 1909. Le conseil vote la somme.

L'administration réclame au Conseil le paiement des impôts pour les bâtiments de la Turbine et le poste des sapeurs pompiers. Le président fait remarquer que cette question étant pendante devant le Conseil de préfecture de Cahors il serait bon de surseoir à sa solution. Le Conseil se range à cet avis.

M. Bénéch informe le Conseil que des arbres bordant la route départementale de Fumel à Payrac étant morts il y aurait lieu de procéder à l'abatage de ces arbres et de les mettre en vente. M. Belhomme fait remarquer que par le seul fait que cette route est départementale le bénéfice résultant de l'abatage des arbres morts revient de droit au département. Le Conseil charge son président de s'entendre avec M. Brugère à ce sujet.

Les plans et devis (n° 5) de l'abattoir seront soumis au Conseil d'ici une quinzaine.

Rappel d'une subvention de 200 fr. omise dans le budget de 1909 pour la musique municipale des sapeurs pompiers. Accordé.

Demande de subvention par la Compagnie des sapeurs pompiers pour entretien d'armes. Repoussée. Le Conseil adopte ensuite en principe le classement des travaux à effectuer (dès que les finances de la Commune le permettront) dressé par la commission des travaux communaux. Voici à titre d'indication ce classement avec les sommes adhérentes en regard.

### Pour Fumel :

1° Ecole maternelle du passage	10.000
2° Rue du Barry	30.000
3° Lavoir municipal	2.000
3 bis Halle aux blés	20.000
4° Egouts et cabinets publics	8.000
5° Canalisation avenue de Cuzorn	1.200
6° Mairie	50.000
7° Chemins ruraux	2.000

### Pour Condat :

1° Cimetière	2.500
2° Chemin de la Plaine	2.500
3° Chemin de la Brindière	2.000

Nous ne pouvons terminer ce compte-rendu sans adresser toutes nos félicitations aux conseillers de nos quartiers, MM. Vignal et Desprat et en particulier à M. Dumeaux pour le zèle, la vigueur et la ténacité avec lesquels ils défendent les quartiers, nous sommes persuadés que ces derniers se rappelleront en des temps voulu de même qu'ils n'oublieront pas quels sont les adversaires : du reste nous le leur rappellerons.

### Union Compagnonnique du Tour de France

Le bureau de la section de Fumel est composé comme suit pour l'année courante ; MM. Cantagrel Germain, Président. Lagard Pascal, vice-président. Bouyé Louis, trésorier. Dubert Emile, trésorier-adjoint. Laville Félix, secrétaire-rédacteur. Calagué Charles, secrétaire-adjoint. Ypas Jean, archiviste.

Les demandes d'adhésion peuvent être adressées au Président ou au secrétaire : elles seront communiquées et examinées à la première réunion générale qui les suivra.



## Bibliographie

Le dernier numéro du *Journal de l'Université des Annales* reproduit le texte intégral des dernières conférences qui attirèrent tout Paris dans la salle de la rue Saint-Georges :

**La Discorde au Pays des Dieux** (Grèce antique), par M. Edmond Haraucourt.

**Le Salon de M<sup>me</sup> Delfand**, par M. Auguste Dorchain.

**Watteau et Boucher**, par M. Henri Cain.

Quelques belles pages des grands auteurs sur Watteau et de nombreuses illustrations se rapportant à ces divers sujets.

Ce journal, dont le succès s'accroît sans cesse, est la lecture préférée des jeunes filles désireuses de cultiver leur esprit.

Partout, le numéro : 60 centimes.

### LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1912 du 15 janvier 1910

Nos futurs cuisiniers, par Sauvageur Jourdan. — Projections automatiques par le « Circus », par G. M. — La comète de Halley, par Em. Touchet. — L'expédition antarctique Shackleton, par E. A. Martel. — Laboratoire d'essai pour locomotives, par R. Bonoin. — Académie des sciences, séance du 10 janvier 1910, par Ch. de Villemont. — L'instinct maternel chez les kangourous, par V. Forbin.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

### BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

### 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup>

### PUBLICATIONS DE FAMILLE

### LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes.

— Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 Janvier.

Le marché s'est montré lourd et hésitant et le volume des transactions a été des plus restreints.

La Rente française reste bien tenue à 99,12.

## LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 13 Janvier 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir		RENOVI			PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs en cistern au 50 k. poids vif.		
	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité	1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs	1.230			0,80	0,76	0,72		
Vaches	601	806	111	0,80	0,72	0,65		
Taureaux	245			0,70	0,65	0,58		
Veaux	1.253	939	27	0,88	0,80	0,75		
Moutons	15.864	7.612	3.089	1,02	1,00	0,95		
Porcs	5.941	2.671	80	0,43	0,41	0,40		

OBSERVATIONS. — La vente a été mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Les fonds russes sont irréguliers. Le 3 % 1891 recule à 79,80, le 5 % 1906 à 103,80 et le 4 1/2 % 1909 à 101,05 ; le 1896 progresse à 79,70 ; le Consolidé se représente à 91,85.

L'Extérieure espagnole fléchit à 96,25, sur la mauvaise impression causée par la manifestation militaire ; l'Italien se traite à 103,20, le Portugais à 64,82 et le Turc à 95,17.

Nos Sociétés de crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1775, le Comptoir d'Escompte à 798, le Crédit Lyonnais à 1400 et la Société Générale à 704.

Dans le groupe des chemins français ; le Lyon est à 1340, le Nord à 1747 et l'Orléans à 1440.

Les Obligations 5 %, or du Port de Bahia se négocient à 475.

L'action des mines d'été d'Arnoya reste faible à 50 fr.

On dit que les pluies excessives qui ont eu lieu dans la région ont amené une forte crue dans tous les cours d'eau.

L'eau de la rivière Arnoya aurait pénétré dans le bâtiment de la pompe et

**Chemin de Fer d'Orléans**

**Billets d'excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

*Cartes d'excursions en Touraine*

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus. Leur validité est de 15 jours, non

compris le jour du départ, à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix

des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

**RELIGIEUSE** guérit enfants urinant au lit. **Ec. Maison Barot, N° 124, Nantes.**

**CHASSEURS**  
Au moment de faire vos emplettes, allez visiter le nouvel assortiment de la maison  
**ARTIGALAS**



Vous trouverez des **TRIPLES VERROUS** platinés encastrés pour poudre pyroxilée au prix incroyable de . . . . . **99 fr.**  
Des **HAMMERLESS** à . . . . . **180 fr.**

Des **BROWNICK** 5 coups automatiques modèle 1909.

**MUNITIONS ET ACCESSOIRES**  
à des prix défiant toute concurrence  
**POUDRES — PLOMBS**

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**

La plus importante Pharmacie de toute la région  
**LA MIEUX APPROVISIONNÉE**

**LA MIEUX ORGANISÉE**  
Vend **LE MEILLEUR MARCHÉ**

Directeur : **PAUL GARNAL**, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot  
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

**CAHORS** — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**  
jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,  
Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

**PHOSPHIODE**  
à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

**Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants**  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

**La PHOSPHIODE et le Corps médical**  
ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

- Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rend indigeste et désagréable à prendre.
- Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
- La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
- C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.
- Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
- Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
- Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS  
Dépôt dans toutes les Pharmacies

**ÉPILEPSIE**

Guérison certaine par Liège de toutes les maladies nerveuses et particulièrement de l'épilepsie, répétée jusqu'aujourd'hui incurable. La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à M. O. FANTAIL, Ph<sup>o</sup> à Lille (Nord).

**A. WILCKEN**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
10, Rue du Lycée  
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti  
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Etude de M<sup>e</sup> J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)  
Successor de M<sup>es</sup> VIVAL et MALRIEU

**VENTE SUR LICITATION**

Adjudication fixée au Vendredi onze Février mil neuf cent dix, à une heure du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre parties, par le Tribunal civil de Figeac le vingt-neuf octobre mil neuf cent neuf, enregistré et signifié.

A la requête de Monsieur Adolphe MAMOUL, facteur des Postes demeurant à Bretenoux.

Licitant ayant M<sup>e</sup> LOUBET pour son avoué.

D'une part.  
En présence ou eux dûment appelés de : Madame Marie SERRES, domestique chez Monsieur AUSSET curé doyen, veuve du sieur Paul MAMOUL, demeurant à Saint-Céré « prise au nom et comme tutrice naturelle et légale de Léonie et Léopold MAMOUL ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit Paul MAMOUL et encore en son nom personnel si besoin est ».

Licitant ayant M<sup>e</sup> AMOUREUX pour son avoué.

D'autre part.  
Et encore de : Monsieur François Joseph MAMOUL, propriétaire demeurant à Lasserre, commune de Girac, « pris en qualité de subrogé tuteur des mineurs MAMOUL sus-nommés ».

D'une dernière part.

Il sera procédé le **Vendredi onze février** mil neuf cent dix, à une heure du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Labernade, devant Monsieur FOULQUIE juge au dit Tribunal, commis à cet effet ou à son défaut devant Monsieur le Président du siège, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession du sieur Paul MAMOUL, en son vivant propriétaire demeurant à Girac.

**DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE**

**Lotissement ET MISES A PRIX**

**Premier lot**

Le premier lot comprendra les immeubles situés sur la commune de Girac consistant en :

1<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Ringuette », commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 8, section A.

2<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Ringuette », commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 9, section A.

3<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Baillères » commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 103, section A, pour une contenance de six ares quatre-vingts centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-dix centimes.

4<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 81 P, section A, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

5<sup>o</sup> un bois sis au lieu dit « Baillères », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 82 P, section A, pour une contenance de deux ares treize centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf centimes.

6<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 321, section A, pour une contenance de huit ares cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de dix centimes.

7<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 322, section A, pour une contenance d'environ huit ares soixante dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de trente-sept centimes.

8<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Sauly », commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 359, section B, pour une contenance de trente-huit ares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de un franc quatre-vingt-quinze centimes.

9<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Sauly », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 392 P, section B, pour une contenance de cinquante-huit ares soixante centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de trois francs trente-deux centimes.

10<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Sauly », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 392 P, section B, pour une contenance de dix-neuf ares cinquante-trois centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu présumé de un franc onze centimes.

11<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Lasserre », commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 548 P, section B, pour une contenance de soixante-quatorze centiares, première classe, d'un revenu présumé de trente-sept centimes.

12<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 82 P, section A, pour une contenance de deux ares treize centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf centimes.

13<sup>o</sup> une pâture sise au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 81 P, section A, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, première classe, d'un revenu présumé de quatorze centimes.

14<sup>o</sup> un bois sis au lieu dit « Baillères », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 82 P, section A, pour une contenance de deux ares douze centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf centimes.

15<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 143, section A, pour une contenance de six ares quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu présumé de dix-sept centimes.

16<sup>o</sup> une pâture sise au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 144, section A, pour une contenance de dix-huit ares cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de vingt-trois centimes.

17<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 145, section A, pour une contenance de cinq ares trente-cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de quatre-vingt-dix centimes.

18<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Lasserre », commune de Girac, portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 548 P, section B, pour une contenance de soixante-quatorze centiares, première classe, d'un revenu présumé de trente-sept centimes.

19<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Baillères », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 82 P, section A, pour une contenance de deux ares treize centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de neuf centimes.

20<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Lasserre », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 548 P, section B, pour une contenance de soixante-quatorze centiares, première classe, d'un revenu présumé de trente-sept centimes.

21<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Pièce Longue », commune de Bretenoux, porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 23, section A, pour une contenance de neuf ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de trois francs soixante-huit centimes.

22<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « Pièce longue », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 29, section A, pour une contenance de cinq ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de un franc vingt-trois centimes.

23<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la commune de Bretenoux, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

24<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

25<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « La Pale Basse », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 5, section A, pour une contenance de onze ares quarante-cinq centiares, première classe, d'un revenu présumé de un franc trois centimes.

26<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « La Pale Basse », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 5, section A, pour une contenance de huit ares quarante-neuf centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de trois francs vingt-trois centimes.

27<sup>o</sup> une vigne située au lieu dit « Foy », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le

numéro 204, section B, pour une contenance de dix ares soixante-deux centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes.

28<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Au Theil », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 545, section A, pour une contenance de quatre ares trente-trois centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-huit centimes.

29<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

30<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

31<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « La Pale Basse », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 5, section A, pour une contenance de onze ares quarante-cinq centiares, première classe, d'un revenu présumé de un franc trois centimes.

32<sup>o</sup> une terre située au lieu dit « La Pale Basse », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 5, section A, pour une contenance de huit ares quarante-neuf centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de trois francs vingt-trois centimes.

33<sup>o</sup> une vigne située au lieu dit « Foy », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le

numéro 204, section B, pour une contenance de dix ares soixante-deux centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes.

34<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Au Theil », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 545, section A, pour une contenance de quatre ares trente-trois centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-huit centimes.

35<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

36<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

37<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

38<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

39<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

40<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

41<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

42<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

43<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

44<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

45<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

46<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

47<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le

numéro 204, section B, pour une contenance de dix ares soixante-deux centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes.

48<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Au Theil », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 545, section A, pour une contenance de quatre ares trente-trois centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-huit centimes.

49<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

50<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

51<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

52<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

53<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

54<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

55<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

56<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

57<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le

numéro 204, section B, pour une contenance de dix ares soixante-deux centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes.

58<sup>o</sup> un pré situé au lieu dit « Au Theil », porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 545, section A, pour une contenance de quatre ares trente-trois centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc soixante-huit centimes.

59<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 374, section A, pour une contenance de huit ares, quatrième classe, pour un revenu présumé de un franc quatre centimes.

60<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 375, section A, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quinze centimes.

61<sup>o</sup> une terre sise au lieu dit « Bourgnoux », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le

numéro 204, section B, pour une contenance de dix ares soixante-deux centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de deux francs soixante-cinq centimes.

heures sus indiqués, en trois lots, composés de la manière indiquée ci-dessus, sur clause de réunion, et sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot sur la mise à prix de cinq mille deux cent vingt francs, ci. **5.220 f.**

Le deuxième lot sur la mise à prix de huit cent soixante-dix francs, ci. **870 f.**

Le troisième lot sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci. **150 f.**

**CLAUSE DE RÉUNION**

Après leur adjudication partielle les trois lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc, en un seul lot, sur la mise à prix formée du montant total de leur adjudication partielle et de la mise à prix des lots non enchâris s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire, elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le douze janvier mil neuf cent dix.

**J. LOUBET,**  
Avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> J. LOUBET, Avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.